

Règlement du Prix Fem'Energia



INSTITUT DE FRANCE
Académie des sciences

SCIENCE & ENSEIGNEMENT

Organisé en collaboration par

ÉLECTRICITÉ DE FRANCE société anonyme au capital social de 2 084 365 041 euros, dont le siège social est au 22-30 avenue de Wagram à Paris (75008), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro B 552 081 317, représentée par Madame Muriel Hautemulle, Directrice des Ressources Humaines de la Direction de la Production Nucléaire et Thermique de EDF S.A, dûment habilitée.

WiN France – LE NUCLÉAIRE AU FÉMININ – Association Loi 1901 dont le siège social est : Win France, 700 avenue de la Touloubre, 13540 Aix en Provence, par Madame Andrea BACHRATA KUBIC, dûment habilitée.

WiN Global – Les femmes du nucléaire – Association enregistrée en Autriche, siège social : Franz Siegel Gasse 26 2380 Perchtoldsdorf, Austria, représentée par Madame Dominique Mouillot, dûment habilitée.

Ci-après désignés par « les Organisateurs ».

ARTICLE 1 : OBJET DU PRIX

La société EDF et les Associations WiN France et WiN Global ont convenu d'organiser en commun chaque année un Prix appelé **Fem'Energia** ayant pour objectifs de :

- Promouvoir la place des femmes dans le domaine de l'énergie nucléaire, rendre visibles les femmes dans les métiers scientifiques, techniques et technologiques de ce domaine et mettre en lumière les carrières exemplaires dans ce domaine.
- Attirer les jeunes femmes et repérer des profils d'étudiantes qui se destinent à un métier scientifique, technique ou technologique dans le domaine de l'énergie nucléaire.
- Reconnaître un parcours professionnel exemplaire dans le domaine de l'énergie nucléaire méritant d'être encouragé et partagé.

Il est destiné :

- Aux lycéennes et étudiantes en CAP, BEP, Baccalauréats Professionnels, Généraux et Technologiques, BTS, BUT, Licences, Licences Professionnelles, Masters 2, Écoles d'Ingénieurs (minimum Masters 2 et +) et Doctorats, qui se préparent à un métier scientifique, technique ou technologique pouvant s'appliquer au domaine de l'énergie nucléaire.
- Aux femmes en activité professionnelle **depuis au moins 3 ans dans le domaine de l'énergie nucléaire**, et/ou impliquées vis-à-vis du public, du monde enseignant et/ou engagées dans des activités en faveur des femmes dans le domaine de l'énergie nucléaire.

ARTICLE 2 : DESCRIPTION DES PRIX

Le prix **Fem'Energia** est décerné dans 2 catégories :

1. la catégorie « Étudiantes »
2. la catégorie « Femmes en activité »

Dans la catégorie « **Étudiantes** » trois prix sont décernés :

- CAP, BEP, Bacs Professionnels, Bacs Généraux, Bacs Technologiques ;
- BAC +2/3 : BTS, BUT, Licences et Licences Professionnelles ;
- BAC +5 et plus : Masters 2 universitaires, Diplômes d'Ingénieurs (minimum Masters 2 et +) et Doctorats.

Dans la catégorie « **Femmes en activité** » trois prix sont décernés :

- **Femme en activité prix « junior »**, avec une expérience professionnelle **inférieure à 12 ans** (quel que soit le domaine d'activité) **dont au moins 3 ans dans le domaine de l'énergie nucléaire**, exerçant en France, dans l'Union Européenne, le Royaume-Uni ou en Suisse ;
- **Femme en activité prix « expérimentée »** avec une expérience professionnelle **de 12 ans et plus** (quel que soit le domaine d'activité) **dont au moins 3 ans dans le domaine de l'énergie nucléaire**, exerçant en France, dans l'Union Européenne, le Royaume-Uni ou en Suisse ;
- **Candidature Collective** : nombre minimum du collectif est de 6 personnes avec **pour chacune une expérience d'au moins 3 ans dans le domaine de l'énergie nucléaire**. Toutefois, il est autorisé qu'une seule personne du collectif ne justifie pas d'au moins 3 ans d'expérience professionnelle dans le domaine de l'énergie nucléaire.
Si le groupe est supérieur à 20 personnes, seules 20 candidates déposeront un dossier, elles représenteront le collectif de candidates plus large et seules ces 20 candidates seront présentes lors de la cérémonie de remise des Prix.

Pour chacune des catégories ci-dessus, un deuxième et un troisième prix (s'il y a trois nommées) sont également décernés par le Jury aux autres candidates nommées, suivant les modalités définies aux articles 6 et 7 ci-après.

Le jury se réserve la possibilité de ne pas attribuer de prix si la qualité des candidatures n'est pas à l'attendu dans une catégorie.

Chaque année, un prix « **Coup de cœur du jury** » ou « **Prix spécial du jury** » pourra être décerné pour une ou plusieurs catégories sur proposition des membres des comités de lecture faite au Jury, pour lequel seul un trophée sera remis.

ARTICLE 3 : APPEL À CANDIDATURE

Un appel à candidature est diffusé sur les sites internet www.edf.fr, www.win-france.org et www.win-global.org.

Des affiches (en français et en anglais) sont également diffusées dans des réseaux de femmes scientifiques, au sein de CFA ou écoles pour les CAP, BEP, de lycées, d'universités et d'écoles d'ingénieurs, au sein d'EDF, du réseau WiN France, WiN Global et d'organisations professionnelles touchant au domaine de l'énergie nucléaire.

ARTICLE 4 : CANDIDATURES

Catégorie « Étudiantes » :

Les prix de cette catégorie sont ouverts à toute personne physique étudiant et de sexe féminin, les lycéennes et étudiantes, quelle que soit leur nationalité, inscrites en dernière année de diplôme pour l'année 2025-2026 dans l'un des établissements préparant aux diplômes reconnus par l'Éducation Nationale Française et correspondant à chaque prix :

- CAP, BEP, Bacs Professionnels, Bacs Généraux, Bacs Technologiques ;
- BAC +2/3 : BTS, BUT, Licences, Licences Professionnelles ;
- BAC +5 et plus : Masters 2, Diplômes d'Ingénieurs (minimum Master 2 et plus) et Doctorats.

Les établissements ciblés devront préparer aux disciplines scientifiques, techniques ou technologiques qui peuvent s'appliquer dans le domaine de l'énergie nucléaire.

Il est précisé que les candidates doivent postuler dans la catégorie de diplôme qu'elles préparent au cours de l'année d'organisation du Prix et être dans l'année d'obtention du diplôme.

Les candidates dont l'établissement scolaire se trouve en Union Européenne, Royaume-Uni ou Suisse **et qui effectuent leurs stages/alternance en France pour une durée de 6 mois minimum** sont éligibles aux prix Fem'Energia.

Catégorie « Femmes en activité » :

Les prix de cette catégorie sont ouverts aux femmes en activité professionnelle, exerçant en France ou dans les pays membres de l'Union Européenne, au Royaume-Uni ou en Suisse, au 1^{er} janvier 2026.

Ces prix sont ouverts à toute personne physique de sexe féminin ayant son activité dans le domaine de l'énergie nucléaire et/ou impliquée vis-à-vis du public et/ou du monde enseignant ou dans des activités de mentorat dans ce secteur et justifiant de 3 ans minimum d'expérience professionnelle dans le domaine de l'énergie nucléaire ou dans un domaine en relation avec ce secteur.

A noter que pour les candidatures collectives, il est autorisé **qu'une seule personne du collectif** ne justifie pas d'au moins 3 ans d'expérience professionnelle dans le domaine de l'énergie nucléaire.

Condition commune à toutes les catégories :

Toute lauréate, comme les candidates nommées s'étant vues décerner un deuxième ou troisième prix, ne pourront plus postuler à ce prix (Fem'Energia) lors des éditions suivantes. Les candidates n'ayant pas été nommées pourront se présenter à nouveau.

Les personnes faisant partie du Comité de lecture ou du Jury ne peuvent pas présenter de dossier de candidature individuel ou collectif.

Il sera demandé aux candidates d'indiquer comment elles ont eu connaissance de l'existence du Prix (Presse, Site internet, WiN France, WiN Global, EDF, mailing, autre).

Les candidates nommées s'engagent à répondre favorablement à la réalisation d'un portrait filmé à des fins de diffusion sur les sites internet et réseaux sociaux d'EDF, de WiN France et de WiN Global.

Du fait du dépôt de son dossier de candidature, toute candidate reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en avoir accepté les termes et conditions.

ARTICLE 5 : DOSSIERS DE CANDIDATURES

Les candidatures sont à déposer en ligne à l'adresse suivante :

<https://fem-energia.wiin.io/fr>

Vous retrouvez ce lien sur les sites :

WiN France : www.winn-france.org, EDF : www.edf.fr/FEMEnergia, le site WiN Global www.winn-global.org.

Les membres du comité de lecture et du jury, comme les personnes ayant accès aux candidatures déposées dans le cadre du prix, s'engagent à garder confidentielle toute information relative aux dossiers jusqu'à la proclamation des résultats relatifs aux nominations.

1. Catégorie « Étudiantes » :

Le dossier de candidature **comprend obligatoirement** pour valider son dossier :

- Le formulaire de candidature dûment rempli et validé par la candidate (*);
- Le certificat de scolarité ou la photocopie de la carte « étudiant » de la candidate de l'année ;
- Les relevés de notes de l'année en cours et de l'année précédente ;
- Un curriculum vitae ;
- Une lettre de motivation ;
- La dernière page du règlement du Prix Fem'Energia dûment signée.

Une lettre de recommandation (facultative) peut être un plus.

Les candidatures seront libellées en français et seront à compléter en ligne.

(*) Pour toute étudiante mineure, le dossier de candidature devra être signé également par un parent ou représentant légal, la signature étant précédée de la mention manuscrite « *Bon pour l'autorisation de Prénom NOM... à participer au prix Fem'Energia* ».

2. Catégorie « Femmes en activité » en France, dans l'Union Européenne, le Royaume-Uni ou la Suisse :

Le dossier de candidature **comprend obligatoirement** pour valider son dossier :

- Le formulaire de candidature dûment rempli et validé par la candidate ;
- Un curriculum vitae détaillé ;
- Une lettre de motivation ;
- La dernière page du règlement du Prix Fem'Energia dûment signée.

Une lettre de recommandation (facultative) peut être un plus.

Les candidatures seront rédigées de préférence en français mais pourront être acceptées en anglais.

3. Catégorie « Femmes en activité candidature collective » :

Le dossier de candidature collective **comprend obligatoirement** pour valider son dossier :

- Le formulaire de candidature dûment rempli et validé par la porteuse du projet ;
- Un dossier (tout support : papier, etc...) qui présente le projet collectif et le « fil rouge » ;
- Une vidéo de **3 mn maximum**, présentant le projet et le « fil rouge » ;
- Un mini curriculum vitae par participante ;
- Une lettre présentant les motivations ;
- La dernière page du règlement du Prix Fem'Energia dûment signée par la porteuse du dossier.

Une lettre de recommandation (facultative) peut être un plus.

Les candidatures seront rédigées de préférence en français mais pourront être acceptées en anglais.

Pour valider son dossier : Chaque candidate ou équipe (porteuse du dossier) a pris connaissance du présent règlement. Chaque candidate ou chaque porteuse du dossier signe le présent règlement en dernière page et insère **cette dernière page** au dossier de candidature.

Pour toutes les catégories,

Les dossiers sont à compléter en ligne : <https://fem-energia.wiin.io/fr>.

L'adresse de contact est : femenergia@edf.fr:

Un accusé de réception du dossier précisant la recevabilité du dossier sera envoyé aux candidates par mail dans les 20 jours ouvrés suivant la réception.

La date de clôture de dépôt des dossiers de candidature est fixée, pour l'édition 2026, au 18 mai 2026 à 23 h 59 sur la plateforme de dépôt.

Ne sont recevables que **les dossiers complets et conformes** à l'ensemble de ce règlementet **déposés avant la date de clôture** fixée ci-dessus.

Les Organismes se réservent la faculté d'annuler ou de reporter l'organisation du Prix à tout moment et sans contrepartie. Le présent règlement du prix **Fem'Energia** pourra être révisé sur décision commune des Organismes chaque année.

ARTICLE 6 : COMITÉS DE LECTURE – PRÉSÉLECTION

Il est créé un comité de lecture par catégorie de Prix.

Chaque comité est constitué de membres désignés d'un commun accord par les Organismes.

Après avoir vérifié la conformité des dossiers, chaque comité opère une présélection des candidatures en se fondant sur les critères suivants :

- La pertinence et la qualité du dossier par rapport à la catégorie dans laquelle il concourt,
- La motivation exprimée,
- La présentation écrite donnant une description détaillée et sincère du parcours et des travaux de la candidate ainsi qu'une description de ses éventuels engagements et/ou actions en faveur du domaine de l'énergie nucléaire.
- Pour les candidatures collectives, **la présence d'un projet articulé autour d'un « fil rouge »**.

Chaque comité établira une liste des nommées présélectionnées qu'il soumet aux membres du jury.

ARTICLE 7 : LE JURY

Le jury est composé de :

- La Directrice, le Directeur des Ressources Humaines de la Direction de la Production Nucléaire et Thermique EDF,
- Deux représentantes / représentants du Groupe EDF,
- La Présidente, le Président de WiN France,
- Deux membres du Conseil d'Administration WiN France dont la personne en charge du projet Fem'Energia,

Le jury se réunit pour examiner les dossiers des candidates nommées, présélectionnées par le comité de lecture, pour chaque Prix.

Le jury est souverain dans ses décisions et n'a pas à les motiver. Il désigne les lauréates par délibération dans chaque Prix ainsi que les deuxième et troisième prix (s'il y a trois nommées).

Il y aura une lauréate par Prix sauf candidatures jugées ex aequo, à l'unanimité du Jury.

De même, si le jury estime les candidatures des deux autres nommées comme étant ex aequo, il pourra leur attribuer un second prix ex aequo.

Le jury informera les nommées du Prix par mail. Le nom des lauréates sera dévoilé le jour de la cérémonie.

8.1 Cérémonie de remise des prix :

Les nommées se verront remettre leurs prix lors de la cérémonie de remise des prix qui aura lieu à Paris le 17 novembre 2026.

Les nommées sont engagées par leur candidature à participer à cette cérémonie ainsi que, le cas échéant, à toute action de communication relative à cette manifestation.

Les nommées s'engagent de même, en recevant leur prix, à :

- mentionner dans toute communication ou déclaration leur prix **Fem'Energia** dans leur catégorie et
- **à contribuer à toute action de promotion qui pourra leur être proposée dans l'année qui suit la remise des Prix.**

Les nommées autorisent les Organismes **à diffuser tout portrait multimédia et à engager toute action d'information et de communication** qui pourra être réalisée dans le cadre de la valorisation du prix sans pouvoir prétendre à aucune rémunération.

Les frais de voyage et hébergement des nommées liés à la remise de leur prix peuvent être pris en charge, à leur demande, par les organisateurs sur **présentation des justificatifs lisibles et non raturés** et sur la base du barème pratiqué par les Organismes. **Seuls les frais de la lauréate sont pris en charge.**

Le barème des plafonds de remboursement en vigueur pour 2026, pour le jour de la cérémonie uniquement :

- 140 € pour la chambre d'hôtel. Le justificatif devra mentionner une chambre pour une personne.
- 8 € pour le petit déjeuner (lendemain de la cérémonie)
- 40 € pour un repas pris le jour de la cérémonie.

Pour les frais de transports (train, voiture), le remboursement se fait sur la base des frais réels sur présentation de justificatifs (tarif en seconde classe). Le remboursement des indemnités kilométriques en véhicule personnel se fera sur la base d'un véhicule d'une puissance fiscale de 3 CV et ne pourra pas être pris en charge pour un trajet en voiture supérieur à 2 heures. Les frais de parking et de péage ne sont pas pris en charge quand on utilise un véhicule pour venir à la cérémonie.

Accompagnateurs des candidates nommées :

Chaque nommée dans les catégories individuelles pourra être accompagnée lors de la cérémonie de remise des prix par 1 personne de son choix au maximum.

Pour la catégorie Collective, chaque équipe nommée pourra être accompagnée de 2 personnes au maximum par équipe.

Les frais de voyages et d'hébergement des accompagnateurs des nommées ne sont pas pris en charge par les Organismes et restent donc à leur charge.

8.2 Contenu des prix :

Toutes les nommées, hors candidature collective, reçoivent une adhésion gratuite à l'association WiN France pour la durée d'un an. A ce titre, les Organismes (WiN France en particulier) attend des nommées qu'elles répondent favorablement aux sollicitations contribuant à la valorisation des sciences et des métiers de l'énergie, à la promotion de la mixité et à leur rôle de modèles féminins, dans l'année qui suit la remise des Prix.

1. Catégorie « Étudiantes » :

- **Chaque lauréate** de la catégorie « Étudiantes » recevra, quel que soit le diplôme préparé ou obtenu, une récompense de 1 000 €.
- **Chaque 2^e prix** de la catégorie « Étudiantes » recevra, quel que soit le diplôme préparé ou obtenu, une récompense de 500 €.
- **Chaque 3^e prix** de la catégorie « Étudiantes » recevra, quel que soit le diplôme préparé ou obtenu, une récompense de 300 €.

Pour la catégorie « Étudiantes » les prix seront décernés sous condition de l'obtention du diplôme.

2. Catégorie « Femmes en activité » :

Femmes en activité « France, Europe, UK, Suisse » et « candidature collective » :

- Chaque 1^{er} prix de ces 2 sous-catégories recevra, une récompense de 1 000 €.
- Chaque 2^e prix de ces 2 sous-catégories recevra, une récompense de 500 €.
- Chaque 3^e prix de ces 2 sous-catégories recevra, une récompense de 300 €.

ARTICLE 9 : PROTECTION DES DONNÉES

Dans le cadre de l'organisation du Prix, certaines informations concernant les candidates font l'objet d'un traitement automatisé. Conformément aux dispositions du Règlement Général sur Protection des Données (RGPD) 2016/679 du 27/04/2016 les candidates, ou leur représentant légal si elles sont mineures, disposent d'un droit d'accès aux données les concernant ou de rectification de celles-ci qu'elles peuvent exercer auprès des Organisateurs.

Adresse de contact : femenergia@edf.fr:

ARTICLE 10 : ÉTHIQUE ET CONFORMITÉ

Afin de prévenir tout risque de conflit d'intérêt et tout acte de corruption, les prix attribués sont strictement encadrés par la Politique Ethique et Conformité du Groupe EDF disponible sur le site EDF.fr.

Les lauréates salariées du Groupe EDF devront déclarer les prix perçus dans l'outil DECI disponible dans l'intranet du Groupe sous le lien : [DECI](#)

ARTICLE 11 : PROPRIÉTÉ

La reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments de ce Prix Fem'Énergia sont strictement interdites. Les marques citées étant des marques déposées ainsi que les logotypes utilisés.

ARTICLE 12 : DISPOSITIONS FISCALES

Le présent règlement de Prix est soumis à la loi française qui s'appliquera également aux candidatures souscrites hors de France ou par des candidates étrangères.

Conformément à la législation fiscale ÉLECTRICITÉ DE FRANCE a procédé aux déclarations requises nécessaires liées à l'attribution des prix.

Les lauréates feront leur affaire des déclarations fiscales des prix perçus.



Je déclare avoir pris connaissance du présent Règlement,

Le à.....

Nom, Prénom et signature :